



SSP ENSEIGNEMENT

LETTRE D'INFORMATION DU SYNDICAT DES SERVICES PUBLICS

LE DEF TOUJOURS SOURD

N°60 NOVEMBRE 2024

Deux mois après la rentrée scolaire force est de constater que les annonces du DEF n'amélioreront en rien la situation pour cette année scolaire.

Cette rentrée 2024 a en effet été marquée par un serrage de vis budgétaire, sans surprise au vu des orientations définies par le Conseil d'État dans son programme de législature et des mesures de freinage budgétaire annoncées lors de la publication des comptes 2023.

Lors des dernières rentrées, nous avons insisté sur la nécessité de renforcer de nombreux aspects du système de formation (socio-éducatif, baisse des effectifs des classes, école à visée inclusive, constructions scolaires,...) et dénoncé les ambitions insuffisantes des autorités. Nous constatons à regret que le DEF n'est même plus en mesure d'assurer le financement des projets qu'il a lui-même mis en avant.

Dans le domaine de l'école à visée inclusive, le DEF présente les mêmes mesures déjà communiquées à la rentrée 2023. Alors que l'année

dernière, il annonçait une première (maigre) série de douze mesures et qu'une plateforme avec les partenaires discuterait d'une deuxième série, nous constatons aujourd'hui qu'une minorité de la première série de mesures a été complètement mise en œuvre selon le calendrier prévu. Nous nous attendons donc malheureusement à une dégradation continue de la situation. Aucune nouvelle aussi du changement de logique que nous avons appelé de nos vœux (approche sur le groupe plutôt qu'un étiquetage).

Dans l'enseignement gymnasial, le report de l'ouverture du gymnase de Crissier a permis au DEF de ne pas ouvrir de nouvelles classes pour faire face à l'augmentation usuelle des effectifs. Nul besoin de talents de prestidigitateur : il suffit de remplir les classes et d'augmenter l'effectif moyen (déjà élevé)...

Tous ces problèmes et bien d'autres sont relayés par le SSP au DEF mais ce dernier est sourd à nos demandes, le dialogue est bloqué. Aucun des sujets amorcés l'année dernière n'a réellement

avancé. C'est, par exemple, le cas sur les questions d'égalité et nos demandes précises et concrètes concernant les protections menstruelles dans l'école obligatoire ou les locaux d'allaitement. C'est aussi le cas lorsque le DEF balaie nos inquiétudes quant à l'avancée à marche forcée vers la numérisation de l'école. Les deux seules décisions significatives prises par le DEF l'année dernière concernent l'interdiction des débats en périodes électorales et le choix d'un modèle mixte pour la maturité fédérale (10+4/11+4), modèle qui remet en cause la structure universelle de l'école obligatoire. Deux décisions qui ont été prises unilatéralement et que notre syndicat a critiquées. Elles ont pour point commun une vision réductrice de la mission du système de formation, basée sur la sélection et la négation de sa mission citoyenne.

La direction prise par le DEF ne permet pas de répondre aux urgences de l'école actuelle et augure de sombres perspectives pour la formation des élèves du canton.



Planifications des gymnases

FAUSSE BONNE NOUVELLE?

Le 9 septembre, les départements de la formation et de la construction présentaient une planification à l'horizon 2040 des établissements du secondaire II pour répondre à l'augmentation du nombre d'élèves et d'apprenti-e-s. Elle comprend la construction de 6 nouveaux gymnases (Crissier, Echallens, Aigle – avant 2030 –, Ovest et Nord Vaudois – d'ici 2035 – et Région Lausanne d'ici 2040), la fermeture de trois établissements (Sévelin, Provence et Auguste-Piccard), des extensions (Bussigny par exemple), et deux rénovations impliquant des déménagements provisoires (La Cité et Bugnon-Ours). Du côté des écoles professionnelles sont prévues quatre nouvelles constructions et quatre extensions. Si cette planification réclamée depuis des années par notre syndicat est finalement mise sur la table, elle n'efface pas le temps perdu et ne dissipe pas les craintes pour l'avenir !

L'un des facteurs les plus influents sur les conditions d'apprentissage et la démocratisation des études est le nombre d'élèves par classe. A ce propos, il vaut la peine de relire ce que le SSP écrivait en 2020 déjà dans la Lettre Info n°54 (à retrouver sur notre site): "Pour faire face à la forte croissance démographique du canton, le Conseil d'État avait défini une politique de planification de la construction des gymnases dans le "rapport Yersin" de 2012. Ce document démontre avec le recul une politique catastrophique et un manque d'investissements chronique en la matière. En 2012, la construction de 4 établissements avait en effet été prévue jusqu'en 2025 : Renens en 2017, Aigle en 2020, Echallens en 2023 et Rolle en 2026 (ces trois derniers n'ont pas pas encore vu le jour). Ces multiples retards sont d'autant plus inexplicables que les prévisions démographiques du "rapport Yersin" n'ont cessé d'être dépassées ces dernières années."

Quand le DEF annonce alors une stratégie "responsable, réfléchie, efficace et pragmatique" dans laquelle les classes ne dépasseront pas 24 élèves, nous avons de la peine à y croire. D'autant plus qu'il affirme que les nouveaux établissements ne dépasseront pas 1200 élèves, dans 44 salles, soit une moyenne de 27 élèves par classe (sic !), à moins qu'il mise sur des classes itinérantes, loin de garantir de bonnes conditions d'étude. Nous le répétons, les élèves ne sont pas des sardines !

Relevons aussi que le transfert provisoire du gymnase de La Cité à Echallens annule les effets positifs de la création d'un nouveau gymnase et que la plupart des établissements programmés ne sont accompagnés d'aucun plan de financement, ce qui en fait des "gymnases de papier".

École à visée inclusive

LE COMPTE N'Y EST PAS!

Pour l'école à visée inclusive, le DEF ne fait que réitérer les mesures annoncées lors de la rentrée 2023. L'année dernière, il avait présenté une série de douze mesures, certes modestes, en promettant qu'une plateforme de discussion avec les partenaires travaillerait sur une deuxième série. Au jour de la rentrée d'août 2024, seule une infime partie des mesures initiales a été pleinement mise en œuvre selon le calendrier prévu.

Nous avons alors réagi ainsi à l'annonce de ces douze mesures : "Les mesures communiquées par le Département pour répondre aux défis de la mise en place de l'école à visée inclusive sont largement insuffisantes." (Communiqué de rentrée 2023 du SSP – Enseignement).

Le DEF remet aujourd'hui les mêmes mesures sur la table, sans nouveautés. Les nouvelles propositions, censées être discutées avec les organisations du personnel en vue de la rentrée 2024, ont tout simplement disparu du radar. Malgré nos demandes répétées, aucune réunion n'a été convoquée depuis juillet 2023. Pire encore, le DEF n'a pas été capable de nous assurer que toutes les mesures prévues pour août 2023 seront effectivement financées dans le cadre du budget 2025. Nous craignons donc un effondrement progressif de la situation.

Aucune avancée non plus sur le changement de logique que nous appelons de nos vœux: une approche qui s'appuierait davantage sur les dynamiques de groupe, plutôt que sur l'étiquetage individuel des élèves. Les ressources allouées à l'école inclusive sont dramatiquement en décalage avec les besoins réels. La pression qui pèse sur le personnel enseignant s'apparente à une forme de maltraitance institutionnelle, car pour finir, il se retrouve seul responsable face aux élèves.

Le point culminant de cette séquence est l'intervention du chef de département dans le journal 24 Heures du 15 août dernier. Il y affirme que les mesures concernant l'école inclusive ont été validées par les syndicats des enseignant-e-s: "Nous nous sommes réunis à deux reprises avec les syndicats.

En juillet 2023, nous avons convenu des priorités et des mesures à prendre. Certains ont ensuite jugé ces mesures insuffisantes." Cette affirmation est purement mensongère.

Les trois organisations syndicales ont conjointement exprimé de vives critiques sur le manque de ressources et les problèmes systémiques liés à la mise en œuvre de l'école inclusive, et ce, en présence du chef de département lui-même. Ces critiques s'appuient sur les nombreuses revendications issues de notre large enquête publiée en 2023. Face à cette mauvaise foi manifeste, les trois organisations ont adressé un courrier à M. Borloz, disponible sur nos sites internet. Cet épisode illustre encore une fois la vision problématique qu'a le DEF des relations entre employeurs et syndicats.



GUIDE CANICULE DU DEF BIEN TARD ET TROP PEU

Les élèves comme les enseignant-e-s se souviennent encore de la rentrée 2023 marquée par un épisode caniculaire particulièrement éprouvant.

Les températures dans certains locaux étaient montées jusqu'à 38 degrés.

L'intensité et la répétition de ces épisodes - ainsi que leur tendance à la hausse prévisible à l'avenir - auraient dû pousser depuis longtemps le DEF à agir pour assurer la sécurité et le bien-être des élèves, du personnel enseignant ainsi que du personnel administratif et technique des écoles. Or, malgré les demandes répétées du SSP, depuis la rentrée 2023, d'ouverture de négociations sur les mesures à prendre dans ces situations, le DEF n'a pas été capable de proposer un plan qui aurait pu être mis en oeuvre à la rentrée. Celui-ci à en effet, au dernier moment (et de fait trop tard si une situation de canicule s'était présentée) sorti du chapeau et sans aucune consultation, un "guide pratique".

Il aura ainsi attendu la conférence de presse de rentrée du DEF, au moment où des examens au secondaire II se déroulaient déjà dans des conditions parfois difficiles (plus de 30 degrés l'après-midi dans certains locaux !), pour communiquer sur l'existence de ce document dont les personnels des établissements scolaires n'avaient même pas connaissance.

DES PROPOSITIONS CONCRÈTES DU SSP

Les revendications et propositions très concrètes du SSP sont nombreuses et ont été pensées dans une perspective à la fois à court, moyen et long termes. Parmi ces mesures figurent l'élaboration d'une directive fixant les conditions du congé de chaleur dans les heures critiques (rappelons ici que le DEF est non seulement responsable de protéger la santé de ses employé-e-s, mais aussi celle des usagères et usagers de l'école).

Cette directive doit tenir compte des réalités de chaque établissement, sa-

chant que, selon les infrastructures, celles-ci sont plus ou moins capables d'absorber la chaleur ou non.

Cette directive devrait aussi inclure l'obligation pour chaque direction d'établissement de mettre en oeuvre les mesures prévues adaptées à la situation afin de maintenir des conditions d'enseignement et d'apprentissage adéquates.

Si aucune mesure ne permet de remplir l'objectif, une suspension des cours doit, en dernier recours, être prévue.

Quant aux mesures à moyen et long termes, citons l'aménagement de cours et d'endroits ombragés à proximité des établissements scolaires, la mise à disposition de salles de réunion suffisamment vastes et aérées, en particulier pour les conférences des maître-ses ou encore la garantie de l'isolation de tous les bâtiments.

Si le SSP ne s'est, à ce stade, pas encore déterminé sur le "guide pratique" publié par le département, nous pouvons d'ores et déjà dresser les constats suivants: aucune directive contraignante n'y est envisagée, ce qui annonce des prises de mesures - ou non - selon la volonté de chaque direction d'établissement - ainsi que de chaque commune pour les établissements de la scolarité obligatoire - et selon la pression que pourront exercer les personnels.

De plus, aucun moyen financier n'est prévu pour la mise en place de ces mesures, il n'y est pas non plus tenu compte de possibles conditions extrêmes dans certains établissements inadaptés à la chaleur, dans des situations où les températures extérieures ne seraient pas considérées comme caniculaires.

LUTTER POUR PROTÉGER LA SANTÉ DES ENSEIGNANT-E-S ET DES ÉLÈVES

Dans tous les cas, nous pouvons certes voir dans l'existence même de ce guide une amélioration - puisqu'il n'existait rien auparavant - mais nous savons aussi que celui-ci a été produit sous la pression du SSP.

Nous avons en effet dû aller jusqu'à mettre en demeure le DEF, l'obligeant à une réponse sous peine de saisine de l'Organe de conciliation.

Une telle désinvolture de la part de notre employeur est regrettable, alors même qu'il en va de la santé des élèves et de l'ensemble du personnel des écoles.

Nous appelons non seulement le DEF, mais aussi les communes - qui sont responsables des bâtiments dans la scolarité obligatoire - à prendre toutes les mesures pour rendre supportable les conditions de travail et d'apprentissage.

De son côté, le SSP ne lâchera pas prise sur cette question et reviendra sur le contenu détaillé de ce guide.

Il veillera aussi à sa mise en oeuvre et continuera à porter les revendications nécessaires, en usant de tous les moyens de lutte à sa disposition si nécessaire.



BRÈVES SYNDICALES

M AT-EO: BATAILLES EN VUE

La plateforme MAT-EO a pour objectif de repenser le cycle 3 (9-11e année) de la scolarité obligatoire en vue de déployer le modèle mixte (10/11+4) du DEF et de mettre en place la maturité gymnasiale en 4 ans (2032).

Le SSP a participé à la 1^{ère} séance de cette plateforme mais critique son statut limité à celui de "chambre consultative" sans pouvoir décisionnel.

Si Frédéric Borloz a défendu, sans véritables arguments de fond, le 10/11+4 comme un bon "compromis", le SSP a rappelé son opposition à ce modèle qui entrainera une péjoration de la qualité de la formation pour les élèves, un renforcement de la sélection scolaire et un démantèlement du secondaire I: fermeture de classes en 11e, suppression de postes, éparpillement du plan d'études.

La première étape du chantier porte sur la LEO qui doit être révisée. Les organisations syndicales ont fait pression pour que le bilan de la LEO ne porte pas que sur le cycle 3 mais sur l'ensemble du cursus et soit confié à un acteur extérieur et indépendant. Le SSP continuera de faire connaître ses positions sur les incidences de MAT-EO sur l'emploi et la formation des enseignants, la réorganisation du cycle 3, le passage à l'école de maturité ou sur la planification des lieux de formation.

L OI SUR LES ÉCOLES PRIVÉES

Le cadre légal régissant l'enseignement à domicile et les écoles privées demeure gravement lacunaire.

Le DEF a communiqué une révision législative qui ne satisfait pas aux exigences minimales: absence d'obligations de qualifications pour le personnel enseignant, absence d'améliorations des conditions de travail, et des mesures insuffisantes pour prévenir l'endoctrinement, les dérives sectaires, ainsi que pour garantir les principes fondamentaux de l'État de droit. Ces principes incluent notamment l'égalité entre femmes et hommes, la lutte contre l'homophobie, la transphobie et le racisme, l'interdiction des pratiques visant à modifier l'orientation affective et sexuelle ou l'identité de genre, ainsi que le respect de la neutralité confessionnelle. Ce projet est donc très en retrait des législations des cantons voisins.

Par ailleurs, une modification de la loi vaudoise sur l'enseignement secondaire supérieur, permettrait aux écoles privées de délivrer directement les diplômes de maturité fédérale. Actuellement, cette possibilité est exclusivement réservée aux établissements publics (gymnases) en parallèle à la possibilité de se présenter à l'examen fédéral de maturité, organisé à Lausanne pour les francophones.

P ÉTITION 1-2P

La situation est catastrophique en 1-2P. Les conditions de travail et d'apprentissage se péjorent chaque année et le DEF ne prend pas la mesure de l'ampleur du problème.

Les comportements problématiques et la violence augmentent, les modalités de mise en œuvre de l'école à visée inclusive (politique de l'étiquetage) est particulièrement inadaptée ce qui abouti à des mesures pour encadrer les élèves à besoins particuliers insuffisantes, l'attente pour la prise en charge des élèves non encore diagnostiqués est beaucoup trop longue et les effectifs des classes sont trop élevés.

Un collectif d'enseignant-e-s a lancé, avec le soutien des trois syndicats (SSP, SVES, SPV), une pétition demandant plus de moyens financiers afin de permettre un maximum de co-enseignement, une augmentation des effectifs d'aides à l'intégration, d'enseignant-es spécialisés-es et de PPLS, une baisse des effectifs des classes et une logique de soutien au groupe plutôt que des mesures individuelles et d'étiquetage. Cette pétition a été remise le 27 août dernier au Grand Conseil. Les pétitionnaires et les syndicats seront auditionnés par la commission des pétitions le 31 octobre prochain.

Espérons que cette sonnette d'alarme sortira le DEF de sa torpeur et l'incitera à agir...

INFORMATIONS - ADHÉSION

Le SSP-Enseignement est le groupe du Syndicat suisse des services publics qui réunit les enseignant-e-s du canton de Vaud, sans distinction de statut, de l'école obligatoire et du postobligatoire. Le SSP regroupe dans tout le pays plus de 35 000 salarié-e-s accomplissant des tâches d'intérêt public (enseignement, administration, santé, social,...) dont près de 5000 enseignant-e-s. Il est membre de l'Union syndicale suisse.



RÉDACTION

Comité SSP-Enseignement.

SYNDICAT DES SERVICES PUBLICS
AVENUE RUCHONNET 45
CASE POSTALE 1324
1001 LAUSANNE
T 021 341 04 10 / F 021 341 04 19
VAUD@SSP-VPOD.CH

Pour plus d'informations sur nos activités, consulter les anciennes lettres d'informations et trouver les prises de position du SSP :

[HTTP://VAUD.SSP-VPOD.CH](http://VAUD.SSP-VPOD.CH)

FACEBOOK : SYNDICAT SSP VAUD